

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saint-Rémy

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget principal

Numéro SIRET : 21710475100128

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHALON PERIPHERIE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Service Comptabilité Dist M14

ANNEE 2016

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.17	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
p.22	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.23	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.25	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.26	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.27	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.29	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.30	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.31	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
p.33	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.34	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.35	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.36	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.38	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 23

Pouvoirs : 6

Date de la convocation :
15 mars 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le vingt et un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires Annick CHOINE et Dominique REGNAULT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Annick CHOINE, Michel PETIT, Sandra GUINOT, Jean-Marie MOINE, Amélie VION, Jérôme VINCENT, Joseph KIM, Bénédicte PINSONNEAUX, Edith CALMANO, Michel HERNANDEZ, Christelle FERREIRA-LEAL, Adeline CARITEY, Gabriel THEULOT, Eliane LACHAUX, Dominique REGNAULT, Tristan BATHIARD, Roland PALLUET, Laurence HUDELEY, Didier BERNARD, Guy TALES, Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Frédéric MERCEY à Amélie VION, Aline TAVERNIER à Annick CHOINE, Cédric BOULLY à Sandra GUINOT, Hélène LETORET à Alain MERE, Françoise CHARENTUS à Jérôme VINCENT, Maxime PINDOR à Jean-Marie MOINE.

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE A COMPTABILITE DISTINCTE- Approbation du compte administratif 2016

Exposé :

Le compte administratif est présenté en fin d'exercice par le Maire.

Il retrace la situation budgétaire de la commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que l'assemblée délibérante puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. Son vote doit intervenir avant le 30 juin de l'année n+1.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire : il permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016, corrigé du solde d'exécution de l'année 2015, fait apparaître les résultats présentés ci-dessous, résultats qui sont conformes en tous points à ceux indiqués dans le compte de gestion.

Corrigé des restes à réaliser comme l'instruction M14 l'impose à l'ordonnateur, le résultat global de clôture se monte à :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	234 068.61 €	58 586.55 €	292 655.16 €
Recettes	235 383.96 €	122 720.38 €	358 104.34 €
Résultat de l'exercice	1 315.35 €	64 133.83 €	65 449.18 €
Résultat N-1 reporté	9 491.61 €	259 241.85 €	268 733.46 €
Résultat de clôture	10 806.96 €	323 375.68 €	334 182.64 €
Restes à réaliser (RAR) dépenses	0.00 €	21 012.94 €	21 012.94 €
Restes à réaliser (RAR) recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Solde des RAR	0.00 €	-21 012.94 €	-21 012.94 €
Résultat global de clôture	10 806.96 €	302 362.74 €	313 169.70 €

Visas :

Vu les articles L.2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes desquels l'arrêté des comptes annuels de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin et après production du compte de gestion par le comptable,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire se retire au moment du vote du compte administratif après sa discussion,

Délibération :

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré en séance, le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe Service à Comptabilité Distincte comme indiqué ci-dessus.

Vote : POUR 21, CONTRE 7 (D. REGNAULT, T. BATHIARD, R. PALLUET, L. HUDELEY, D. BERNARD, G.TALES, MC.BOIREAU)

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 23

Pouvoirs : 6

Date de la convocation :
15 mars 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le vingt et un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires Annick CHOINE et Dominique REGNAULT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Mrs Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Annick CHOINE, Michel PETIT, Sandra GUINOT, Jean-Marie MOINE, Amélie VION, Jérôme VINCENT, Joseph KIM, Bénédicte PINSONNEAUX, Edith CALMANO, Michel HERNANDEZ, Christelle FERREIRA-LEAL, Adeline CARITEY, Gabriel THEULOT, Eliane LACHAUX, Dominique REGNAULT, Tristan BATHIARD, Roland PALLUET, Laurence HUDELEY, Didier BERNARD, Guy TALES, Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Frédéric MERCEY à Amélie VION, Aline TAVERNIER à Annick CHOINE, Cédric BOULLY à Sandra GUINOT, Hélène LETORET à Alain MERE, Françoise CHARENTUS à Jérôme VINCENT, Maxime PINDOR à Jean-Marie MOINE.

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE A COMPTABILITE DISTINCTE - Affectation des résultats 2016

Exposé :

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal doit affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année précédente dès le vote du compte administratif.

Ce résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- pour le solde et selon la décision du Conseil Municipal, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Quant au solde d'exécution de l'investissement, il fait l'objet d'un simple report quel qu'en soit le sens (excédentaire ou déficitaire).

Visas :

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Délibération:

Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, qui présentait les chiffres suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	10 806.96 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	323 375.68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-21 012.94 €
Besoin de financement d'investissement	0.00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré en séance, le Conseil Municipal :

- affecte les résultats 2016 selon les modalités suivantes:

Affectation en réserves en investissement au 1068 = couverture au minimum du besoin de financement	0.00 €
Report en recettes de fonctionnement chapitre 002	10 806.96 €

Vote : POUR 22, CONTRE 7 (D. REGNAULT, T. BATHIARD, R. PALLUET, L. HUDELEY, D. BERNARD, G.TALES, MC.BOIREAU)

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture

le 30 MARS 2017

et publié, affiché ou notifié

le 30 MARS 2017

Florence PLISSONNIER
Maire



Code INSEE 71475	Commune de Saint-Rémy Service Comptabilité Dist M14	CA 2016
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 784
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	22
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : <i>Grand Chalon</i>	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	16,72	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	34,57	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	4,30	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE SERVICE A COMPTABILITE DISTINCTE

Ce budget, assujetti à la TVA, retrace la location de locaux communaux (locaux commerciaux, salles Brassens, du Parc...).

Il est structurellement déficitaire en raison de l'utilisation à titre gratuit des bâtiments/salles et de la vacance d'un immeuble de rapport. En 2016, la subvention nécessaire à l'équilibre du budget (versée par le budget principal) s'est avérée moins importante qu'en 2015 de 15 000 €, signe d'une maîtrise des dépenses.

La section d'investissement est excédentaire. Les recettes récurrentes et importantes d'amortissement expliquent cet excédent, d'autant plus que les dépenses d'équipement se sont limitées à l'entretien du patrimoine.

Le désendettement est constant. Le stock de dette est faible : seulement 53 000 € restent à rembourser.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

RESULTATS 2016 LOCATIONS TVA SAINT REMY

AFFECTATION ET REPRISE RESULTATS 2016

COLL 012	Résultat à la clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT TRANSFERT OONB	259 241,85		64 133,83	323 375,68
FONCTIONNEMENT TRANSFERT OONB	9 491,61		1 315,35	10 806,96
TOTAL	268 733,46 EUROS	0,00 EUROS	65 449,18 EUROS	334 182,64 EUROS

Détermination résultat réel d'investissement (besoin de financement)	
Résultat investissement 31/12/2016 c/ 001	323 375,68
- Restes à réaliser en dépenses	21 012,94
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin financement(résultat réel)	0,00
<u>Affectation résultat</u>	
Résultat de fonctionnement.	10 806,96
Affecté au besoin de financement c/1068	0,00
Affecté en report à nouveau fct c/ 002	10 806,96

ST REMY le 17/01/2017

Le Receveur Municipal

A LIOTARD

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	234 068,61	G	235 383.96
	Section d'investissement	B	58 586.55	H	122 720.38
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	9 491.61
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	259 241.85
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			292 655.16		626 837.80
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	21 012.94	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		21 012.94		0.00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	234 068.61	= G+I+K	244 875.57
	Section d'investissement	= B+D+F	79 599.49	= H+J+L	381 962.23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	313 668.10	= G+H+I+J+K+L	626 837.80

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

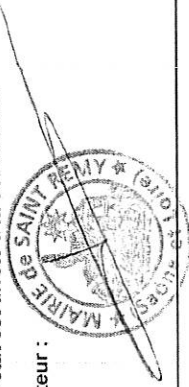
Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 21 012,94	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	854,08	0,00
23	Immobilisations en cours	20 158,86	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

N° engagement	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2184 - Mobilier						
106	plateaux tables/taverne	ROGER CLEAU ETS		3132	854.08 € 854.08 €	106
Compte : 2313 - Constructions						
99	Projecteurs/Salle Parc et Taverne	CGE DISTRIBUTION		3132	20158.86 € 158.86 €	99
105	Assistance a maitrise d'ouvrage salle brassens	LONDORA		3130	20000.00 €	105

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :



21012.94 €

*Etat des restes à réaliser
dépenses arrêté à la somme
de vingt et un mille douze euros
et quatre vingt quatorze cts (21012,94 €).*

*A St Remy
le 11/01/17*

Le Receveur Municipal,

Annick LIOTARD

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
CHALON sur SAONE - PERIPHERIE
3, rue Pierre Mendès France - B.P. 124
71321 CHALON sur SAONE Cedex

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 250,00	65 935,75	8 771,77	0,00	13 542,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 300,00	35 922,00	0,00	0,00	1 378,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Total des dépenses de gestion courante		128 550,00	101 857,75	8 771,77	0,00	17 920,48
66	Charges financières	4 814,00	1 894,70	907,35	0,00	2 011,95
67	Charges exceptionnelles	1 736,00	0,00	0,00	0,00	1 736,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		135 100,00	103 752,45	9 679,12	0,00	21 668,43
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	121 000,00	120 637,04			362,96
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		121 000,00	120 637,04			362,96
TOTAL		256 100,00	224 389,49	9 679,12	0,00	22 031,39
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 248,39	3 105,95	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 500,00	126 250,54	60,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		125 748,39	129 356,49	60,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	120 000,00	105 108,47	0,00	0,00	14 891,53
Total des recettes réelles de fonctionnement		245 748,39	234 464,96	60,00	0,00	11 223,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	860,00	859,00			1,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		860,00	859,00			1,00
TOTAL		246 608,39	235 323,96	60,00	0,00	11 224,43
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		(3) 9 491,61				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	2 368,60	854,08	2 777,32
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	56 933,00	26 784,32	20 158,86	9 989,82
Total des dépenses d'équipement		62 933,00	29 152,92	21 012,94	12 767,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 800,00	28 574,63	0,00	5 225,37
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		33 800,00	28 574,63	0,00	5 225,37
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		96 733,00	57 727,55	21 012,94	17 992,51
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	860,00	859,00		1,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		860,00	859,00		1,00
TOTAL		97 593,00	58 586,55	21 012,94	17 993,51
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 083,34	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	2 083,34	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	2 083,34	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	121 000,00	120 637,04		362,96
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		121 000,00	120 637,04		362,96
TOTAL		121 000,00	122 720,38	0,00	0,00
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		259 241,85			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	74 707,52		74 707,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 922,00		35 922,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	2 802,05	0,00	2 802,05
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	120 637,04	120 637,04
	Dépenses de fonctionnement - Total	113 431,57	120 637,04	234 068,61
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	859,00	859,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	28 574,63	0,00	28 574,63
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 368,60	0,00	2 368,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	26 784,32	0,00	26 784,32
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	57 727,55	859,00	58 586,55
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	3 105,95		3 105,95
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	126 310,54		126 310,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	105 108,47	859,00	105 967,47
	Recettes de fonctionnement - Total	234 524,96	859,00	235 383,96
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015			9 491,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	2 083,34	0,00	2 083,34
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		120 637,04	120 637,04
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	2 083,34	120 637,04	122 720,38
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015			259 241,85

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	88 250,00	65 935,75	8 771,77	0,00	13 542,48
60611	Eau et assainissement	2 500,00	2 649,95	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	36 500,00	18 816,93	8 208,43	0,00	9 474,64
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	1 466,43	65,97	0,00	467,60
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 066,45	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	350,00	197,00	0,00	0,00	153,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	163,06	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 600,00	1 056,02	0,00	0,00	543,98
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00	2 253,24	0,00	0,00	1 746,76
61522	Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	1 657,26	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	3 000,00	228,97	0,00	0,00	2 771,03
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	641,25	233,36	0,00	125,39
6156	Maintenance	4 200,00	3 250,04	90,00	0,00	859,96
6161	Assurance multirisques	4 500,00	4 253,85	0,00	0,00	246,15
6188	Autres frais divers	200,00	6 905,33	174,01	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	3 104,58	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	932,39	0,00	0,00	67,61
63512	Taxes foncières	16 200,00	16 293,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 300,00	35 922,00	0,00	0,00	1 378,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	37 300,00	35 922,00	0,00	0,00	1 378,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
658	Charges diverses de la gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		128 550,00	101 857,75	8 771,77	0,00	17 920,48
66	Charges financières (b)	4 814,00	1 894,70	907,35	0,00	2 011,95
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 500,00	3 080,84	0,00	0,00	1 419,16
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non	314,00	-1 186,14	907,35	0,00	592,79
67	Charges exceptionnelles (c)	1 736,00	0,00	0,00	0,00	1 736,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	736,00	0,00	0,00	0,00	736,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		135 100,00	103 752,45	9 679,12	0,00	21 668,43
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 000,00	120 637,04			362,96
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	121 000,00	120 637,04			362,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		121 000,00	120 637,04			362,96
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 000,00	120 637,04			362,96
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		256 100,00	224 389,49	9 679,12	0,00	22 031,39
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	907,35
Montant de l'exercice 2015	1 186,14
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	-278,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 248,39	3 105,95	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	1 248,39	3 105,95	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	124 500,00	126 250,54	60,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	124 500,00	126 248,47	60,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	2,07	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		125 748,39	129 356,49	60,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	120 000,00	105 108,47	0,00	0,00	14 891,53
774	Subventions exceptionnelles	120 000,00	105 000,00	0,00	0,00	15 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	108,47	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		245 748,39	234 464,96	60,00	0,00	11 223,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre section.	860,00	859,00			1,00
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	860,00	859,00			1,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		860,00	859,00			1,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		246 608,39	235 323,96	60,00	0,00	11 224,43
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		9 491,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	6 000.00	2 368,60	854,08	2 777.32
2184	Mobilier	2 000.00	0.00	854,08	1 145.92
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000.00	2 368,60	0,00	1 631.40
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	56 933.00	26 784,32	20 158,86	9 989.82
2313	Constructions	56 933.00	26 784,32	20 158,86	9 989.82
Total des dépenses d'équipement		62 933.00	29 152,92	21 012,94	12 767.14
16	Emprunts et dettes assimilées	33 800.00	28 574,63	0,00	5 225.37
1641	Emprunts en euros	6 300.00	6 218,64	0,00	81.36
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	22 500.00	22 355,99	0,00	144.01
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	0,00	0,00	5 000.00
Total des dépenses financières		33 800.00	28 574,63	0,00	5 225.37
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		96 733.00	57 727,55	21 012,94	17 992.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	860.00	859,00		1.00
	Charges transférées (6)	860.00	859,00		1.00
13913	Départements	860.00	859,00		1.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		860.00	859,00		1.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		97 593.00	58 586,55	21 012,94	17 993.51
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	2 083,34	0,00	0.00
Total des recettes financières		0.00	2 083,34	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0.00	2 083,34	0,00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	121 000.00	120 637,04		362.96
28132	Immeubles de rapport	118 000.00	118 552,13		0.00
28188	Autres immobilisations corporelles	3 000.00	2 084,91		915.09
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		121 000.00	120 637,04		362.96
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		121 000.00	120 637,04		362.96
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		121 000.00	122 720,38	0,00	0.00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		259 241,85			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)
IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)												
Dépenses réelles	28 574,63	0,00	0,00	0,00	12 380,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 772,70	57 727,55
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	12 380,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 772,70	29 152,92
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	28 574,63											28 574,63
Dépenses d'ordre	859,00											859,00
Solde d'exécution reporté de 2015	0,00											0,00
Total dépenses	29 433,63	0,00	0,00	0,00	12 380,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 772,70	58 586,55
Total recettes	379 878,89	0,00	0,00	0,00	2 083,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 962,23
Solde d'investissement	350 445,26	0,00	0,00	0,00	-10 296,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 772,70	323 375,68

RESTE A REALISER au 31/12/2016

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	21 012,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 012,94
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 012,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 012,94

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)												
Total dépenses	119 616,59	0,00	0,00	0,00	95 873,51	0,00	2 352,43	0,00	0,00	0,00	16 226,08	234 068,61
Total recettes	115 412,68	0,00	0,00	0,00	36 181,65	0,00	23 920,00	0,00	0,00	0,00	69 361,24	244 875,57
Solde de fonctionnement	-4 203,91	0,00	0,00	0,00	-59 691,86	0,00	21 567,57	0,00	0,00	0,00	53 135,16	10 806,96

RESTE A REALISER au 31/12/2016

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de Saint-Rémy - 71 - Service Comptabilité Dist M14

CA 2016

IV - ANNEXES

	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	IV										TOTAL	
		01	0	1	2	3	4	5	6	7	8		9
		Opérations non ventilables	Services généraux des administrations (sauf 01)	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement et formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement services urbains, environnement	Action économique	
	Total dépenses d'investissement	29 433,63	0,00	0,00	0,00	33 393,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 772,70	79 599,49
16	Emprunts et dettes assimilées	28 574,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 574,63
1641	Emprunts en euros	6 218,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 218,64
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	22 355,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 355,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,60
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,60
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 011,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 772,70	26 784,32
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 011,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 772,70	26 784,32
Depenses d'ordre		859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859,00
13913	Départements	859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	859,00

INVESTISSEMENT
DEPENSES

RECETTES

	Total recettes d'investissement	379 878,89	0,00	0,00	0,00	2 083,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 962,23
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 083,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 083,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 083,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 083,34
Recettes d'ordre		120 637,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 637,04
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 637,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 637,04
28732	Immables de rapport	118 552,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 552,13
28788	Autres immobilisations corporelles	2 084,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 084,91
001	Solde d'exécution reporté de 2015	259 241,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 241,85

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	Total dépenses de fonctionnement	119 616,59	0,00	0,00	0,00	95 873,51	0,00	2 352,43	0,00	0,00	0,00	16 226,08	234 068,61
011	Charges à caractère général	-3 822,50	0,00	0,00	0,00	59 951,51	0,00	2 352,43	0,00	0,00	0,00	16 226,08	74 707,52
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649,95
60612	Energie - Electricité	-3 223,98	0,00	0,00	0,00	30 249,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 025,36
60628	Autres fournitures non stockées	55,17	0,00	0,00	0,00	1 270,72	0,00	206,51	0,00	0,00	0,00	0,00	1 532,40

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	IV										TOTAL				
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement		9 Action économique			
60631	Fournitures d'entretien	-971,04	0,00	0,00	0,00	3 037,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 066,45
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	163,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,06
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056,02
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 052,16
61522	Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	757,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 657,26
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	228,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,97
61558	Autres biens mobiliers	233,36	0,00	0,00	0,00	641,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874,61
6156	Maintenance	-90,02	0,00	0,00	0,00	3 430,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 340,04
6161	Assurance multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 253,85
6188	Autres frais divers	174,01	0,00	0,00	0,00	6 905,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 079,34
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 104,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 104,58
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	932,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	932,39
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	3 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712,00	0,00	0,00	0,00	16 293,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	35 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 922,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	35 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 922,00
66	Charges financières	2 802,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 802,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 080,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 080,84
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-278,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-278,79
Dépenses d'ordre		120 637,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 637,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 637,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 637,04
6811	Dotations aux amort. des immos incorporables et corporel	120 637,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 637,04

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	115 412,68	0,00	0,00	0,00	0,00	36 181,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 920,00	0,00	0,00	0,00	244 875,57
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses:	0,00	0,00	0,00	0,00	1 872,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 105,95
70876 par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	1 872,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 105,95
75 Autres produits de gestion courante	62,07	0,00	0,00	0,00	34 200,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 920,00	0,00	0,00	0,00	126 310,54
752 Revenus des immeubles	60,00	0,00	0,00	0,00	34 200,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 920,00	0,00	0,00	0,00	126 308,47
758 Produits divers de gestion courante	2,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,07
77 Produits exceptionnels	105 000,00	0,00	0,00	0,00	108,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	105 108,47
774 Subventions exceptionnelles	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 31/12/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
01100	15/04/2001	22 355,98	0,00		0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		22 355,98	0,00		0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					414 247,64									
06100 - MON 241					95 409,50									
	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/09/2009		01/09/2009	95 409,50	C		5,05	5,13		A	P	N	B-1
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)					318 838,14									
01100-00096	CACIB CREDIT AGRICOLE CORPORATE ET INVESTMENT BANK	18/09/2000		15/04/2001	318 838,14	V	TAM	4,97	5,04		T	X	N	A-1
Total général					414 247,64									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		53 207,46					28 574,63	3 080,84	0,00	907,35	
06100 - MON 241		0,00		53 207,46					6 218,64	3 048,80	0,00	907,35	
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)	N	0,00		53 207,46	6,75	C		5,05	6 218,64	3 048,80	0,00	907,35	
01100-00096		0,00		0,00					22 355,99	32,04	0,00	0,00	
	N	0,00		0,00				0,14	22 355,99	32,04	0,00	0,00	
Total général		0,00		53 207,46					28 574,63	3 080,84	0,00	907,35	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV
		A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0.00	0.00									0.00	0.00	0.00%
Barrière simple (B)														
06100	SFIL CAFFIL	95 409.50	53 207.46	1	15		Taux fixe 5.05% à barrière 6.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	Taux fixe 5.05% à barrière 6.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	11 334.96	Taux fixe 5.05% à barrière 6.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	5.13	3 048.80		100.00%
TOTAL (B)		95 409.50	53 207.46									3 048.80		100.00%
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		95 409.50	53 207.46									3 048.80		100.00%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices en euros				(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indices hors zone euro	(6) Autres indices
		(1) Indices en euros	(1) Indices en euros	(1) Indices en euros	(1) Indices en euros					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits									
	% de l'encours									
	Montant en euros									
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1								
	% de l'encours	100,00%								
	Montant en euros	53 207,46								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits									
	% de l'encours									
	Montant en euros									
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits									
	% de l'encours									
	Montant en euros									
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits									
	% de l'encours									
	Montant en euros									
(F) Autres types de structures	Nombre de produits									
	% de l'encours									
	Montant en euros									

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

	IV
	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768						Avant opération de couverture
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	
Total											

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

	IV
	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			29/09/2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Bâtiments communaux	50	04/02/1999
Linéaire	Trx d'entretien/bâtiments	20	22/09/2000
Linéaire	Immobilisation corporelles	20	24/03/2006
Linéaire	Immobilisation incorporelles	10	24/03/2006

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		29 660.00	29 433.63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		28 800.00	28 574.63
1641	Emprunts en euros	6 300.00	6 218.64
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	22 500.00	22 355.99
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		860.00	859.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	860.00	859.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	29 433,63	21 012,94	0,00	50 446,57

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		121 000.00	III 120 637.04
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		121 000.00	120 637.04
28132	Amortissement des immobilisations	118 000.00	118 552.13
28188	Amortissement des immobilisations	3 000.00	2 084.91
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	120 637.04	0.00	259 241.85	0,00	379 878,89

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 50 446,57
Ressources propres disponibles	IV 379 878,89
Solde	V = IV - II (3) + 329 432.32

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	234,71	0,00	20
04/02/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	452,00	0,00	20
04/02/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	286,89	0,00	20
04/02/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	210,23	0,00	20
04/02/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	32,47	0,00	20
04/02/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	89,75	0,00	20
08/02/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	932,49	0,00	20
08/02/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	446,22	0,00	20
25/02/2016	Acquisition pupitre, malle de transp, cable audio... salle Brass	1 428,00	0,00	5
07/03/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	13,14	0,00	20
07/03/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	76,54	0,00	20
09/03/2016	Travaux Salle G.Brassens	396,64	0,00	20
09/03/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	100,00	0,00	20
09/03/2016	Taverne	100,00	0,00	20
12/04/2016	Acquisition 2 lapadaires Hallogènes Derby. hollywood/Taverne	187,55	0,00	1
10/05/2016	Travaux Salle G.Brassens	2 000,00	0,00	20
23/05/2016	Matériel électrique/Salle Brassens	651,45	0,00	5
15/07/2016	Travaux / Bâtiment de la Poste	16 415,00	0,00	20
04/08/2016	Travaux Salle G.Brassens	445,00	0,00	20
05/08/2016	Travaux / Bâtiment de la Poste	357,70	0,00	20
07/09/2016	Travaux Salle G.Brassens	2 212,60	0,00	20
30/09/2016	Achat 1 extincteur /salle Brassens	50,80	0,00	1
30/09/2016	Achat 1 extincteur/salle Parc	50,80	0,00	1
07/10/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	554,80	0,00	20
07/10/2016	Taverne	482,33	0,00	20
10/10/2016	Travaux Salle G.Brassens	160,38	0,00	20
10/10/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	21,69	0,00	20
10/10/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	66,28	0,00	20
10/10/2016	Taverne	305,40	0,00	20
10/10/2016	Parc Municipal : salles 1 & 2	120,26	0,00	20
09/11/2016	Travaux Salle G.Brassens	271,80	0,00	20
TOTAL GENERAL		29 152,92	0.00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
 VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
 ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 234 524,96
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

	IV
	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstentions :

Présenté par le Maire et délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Saint-Rémy, le 21 mars 2017

Florence PLISSONNIER,
Maire,

Les membres du Conseil Municipal

PLISSONNIER Florence	Maire				
MÈRE Alain	1er Maire-Adjoint		BOULLY Cédric	Conseiller Municipal	
CHOINE Annick	2ème Maire-Adjointe		TAVERNIER Aline	Conseillère Municipale	
PETIT Michel	3ème Maire-Adjoint		LETORET Hélène	Conseillère Municipale	
GUINOT Sandra	4ème Maire-Adjointe		CHARENTUS Françoise	Conseillère Municipale	
MOINE Jean-Marie	5ème Maire-Adjoint		PINDOR Maxime	Conseiller Municipal	
VION Amélie	6ème Maire-Adjointe		THEULOT Gabriel	Conseiller Municipal	
VINCENT Jérôme	7ème Maire-Adjoint		LACHAUX Eliane	Conseillère Municipale	
KIM Joseph	Conseiller Municipal		REGNAULT Dominique	Conseillère Municipale	
PINSONNEAUX Bénédicte	Conseillère Municipale		BATHIARD Tristan	Conseiller Municipal	
CALMANO Edith	Conseillère Municipale		PALLUET Roland	Conseiller Municipal	
HERNANDEZ Michel	Conseiller Municipal		BOIREAU Marie-Christine	Conseillère Municipale	
FERREIRA-LEAL Christelle	Conseillère Municipale		HUDELEY Laurence	Conseillère Municipale	
CARITEY Adeline	Conseillère Municipale		BERNARD Didier	Conseiller Municipal	
MERCEY Frédéric	Conseiller Municipal		TALES Guy	Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le 30 mars 2017

, et de la publication le 30 mars 2017

A Saint-Rémy, le 31 mars 2017
Le Maire,

